



François Grondin Ad. E.

Associé

T 514.954.3153
F 514.954.1905
Montréal
FGrondin@blg.com

[Plaidoirie en appel](#)
[Actions collectives](#)
[Différends contractuels](#)
[Droit de la diffamation et des médias](#)
[Litige relatif au droit public](#)

François Grondin est un avocat de litige aguerri et polyvalent, plaidant régulièrement tant devant la Cour supérieure que la Cour d'appel du Québec. Ses domaines de pratique incluent :

- le **litige civil et commercial** (incluant en matière d'injonctions)
- la **responsabilité professionnelle** (civile et disciplinaire)
- les **actions collectives**
- les recours en **diffamation** tant en demande qu'en défense.

Il œuvre également dans le cadre de commissions d'enquête (Chamberland, Gomery, Oliphant) et aussi en matière de poursuites pénales, et il possède une vaste expérience en matière de litige administratif et constitutionnel (droit public) et de droit professionnel, y compris la déontologie judiciaire. François est membre du Conseil de la société de BLG.

Expérience

- **Compagnie de chemin de fer Canadien pacifique** : il agit dans le cadre de l'action collective portant sur le déraillement survenu à Lac-Mégantic.
- **JTI-Macdonald Corp.** : il représente cette dernière dans le cadre de l'action collective à l'encontre des compagnies de tabac.
- **Google** : il agit dans le cadre de deux actions collectives devant la Cour supérieure.
- **Aéroports de Montréal** : il agit pour Aéroports de Montréal dans le cadre d'actions collectives et de dossiers d'injonction et de litige commercial.

- **Conférence des juges de la Cour du Québec** : a représenté la Conférence dans le cadre du Renvoi devant la Cour d'appel portant sur la compétence de la Cour du Québec en matière civile et il la représente dans un pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre du gouvernement du Québec.
- Il agit dans les recours collectifs reliés à l'usage du tabac, de même que dans la défense du recours intenté par le Procureur général du Québec afin de récupérer les coûts reliés aux soins de santé qu'il associe au tabagisme.
- A participé à la Commission Chamberland (protection de la confidentialité des sources journalistiques), ayant agi comme l'un des procureurs de la Commission.
- A participé à la Commission Oliphant ayant fait partie de l'équipe d'avocats qui ont représenté le très honorable Brian Mulroney.
- A agi dans le cadre de la Commission Gomery, ainsi que dans la défense de plusieurs juges devant le Conseil canadien de la magistrature et le Conseil de la magistrature du Québec.
- Prend part à des dossiers d'actions collectives et plaide régulièrement devant la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec.

Perspectives et événements

- Auteur, « La Cour d'appel confirme le rejet au stade de l'autorisation d'une action collective en droit de l'environnement », article de BLG, février 2023
- Action collective – Rétrospective de l'année 2020 au Québec, points de vue de BLG, mars 2021
- Co-auteur « Responsabilité extracontractuelle de l'État », dans Droit administratif, dir. S. Beaulac et J.-F. Gaudreault-DesBiens, JurisClasseur Québec, Collection Droit public, LexisNexis, Montréal, 2018.
- Co-auteur, « Les principes directeurs de la procédure civile », dans La Procédure Civile, dir. P.C. Lafond, JurisClasseur Québec, Collection Droit Civil, LexisNexis, Montréal, 2017.
- Co-auteur, « Présomptions », Preuve et prescription, 2017
- Collabore à l'encyclopédie JurisClasseur de LexisNexis (volet Droit administratif).

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Association du Barreau canadien
- Membre, Société des Plaideurs
- A enseigné le cours sur la preuve, la procédure et les obligations à l'École du Barreau du Québec (de 2006 à 2019)

Activités communautaires

- Membre du conseil d'administration, Fondation Mira
- Membre du conseil d'administration, Fondation Joé Juneau

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2025 de la publication (et depuis 2020) *The Best Lawyers in Canada*® (Litige des actions collectives). Aussi reconnu depuis 2012 (Litige en droit des sociétés et droit commercial).

- Reconnu dans l'édition 2025 (et depuis 2022) de *Chambers Canada — Canada's Leading Lawyers for Business* (Litige: Droit commercial [Québec])
- Récipiendaire d'une mention d'excellence dans la catégorie « avocat plaidant de l'année » aux Canadian Law Awards 2023
- Reconnu dans le numéro 2023 de la publication *The Legal 500 Canada* (Résolution de différends)
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2022) de *Canadian Legal Lexpert® Directory* (Litige – Droit des sociétés et droit commercial) et de 2020 à 2013 (Litige – Droit des sociétés et droit commercial, Litige – Responsabilité du fait du produit, Actions collectives).
- Reconnu dans l'édition 2024 (et depuis 2020) de *Benchmark Canada - The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms & Attorneys* en tant qu' « avocat plaidant de l'année » pour le Québec et dans l'édition 2018 (et depuis 2015) en tant qu' « Étoile du litige : Droit commercial général, Responsabilité professionnelle ».
- Reconnu dans les éditions 2024 et 2020 de la publication *Lexpert Special Edition: Litigation*
- Récipiendaire de la distinction Avocat émérite (Ad. E.) du Barreau du Québec 2020

Admission au Barreau et formation

- Québec, 1991
- LL.B, Université Laval, 1990
- LL.M. en droit international (mention honorable), University of Nottingham, 1992

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com